

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 61994 du 24 novembre 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2031805S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2017-1005 du 9 mai 2017 portant diverses mesures d'amélioration de la condition du personnel militaire ;

Vu la circulaire n° 63943/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 25 septembre 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020 ;

Vu l'instruction n° 9469/GEND/DPMGN/SDGP du 5 février 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité pour les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le bordereau d'envoi n° 85105/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 23 décembre 2019,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

La prime de haute technicité est attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, dont le nom figure ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 :

|                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| <b>Fadon Aurélie</b>       | NIGEND : 233 059 |
| <b>Sanson Mélissa</b>      | NIGEND : 228 641 |
| <b>D'Angiolo Fabrice</b>   | NIGEND : 233 557 |
| <b>Barjon Aude</b>         | NIGEND : 234 229 |
| <b>Delorme Émilie</b>      | NIGEND : 234 295 |
| <b>Margueritat Michaël</b> | NIGEND : 234 351 |

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division  
adjoint au directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*  
O. COURTET